

PROCÈS VERBAL DE LA NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT DE L'AGENCE DE PRESSE HAITI CHASSEURS DE SCOOP

Les soussignés :

Monsieur Calixte BOUCHER,
demeurant à Port-au-Prince de Nationalité Haïtienne identifié Fiscalement au numéro 003-350-811-7

Monsieur Kensly LOUISMARC
demeurant à Port-au-Prince de Nationalité Haïtienne identifié Fiscalement au numéro 006-547-870-8

Monsieur ROULAD BIEN-AIME
demeurant à Port-au-Prince de Nationalité Haïtienne identifié Fiscalement au numéro 009-069-697-6

Agissant en qualité de seuls actionnaires de la société HAÏTI CHASSEURS DE SCOOP, société par actions simplifiée au capital de 50.000 milles gourdes, dont le siège social est situé au 157, Avenue Monseigneur Guilloux et Rue Saint Alexandre Port-au-Prince, Haïti, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de cette société pour désigner d'un commun accord son Nouveau Président Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de ladite société, et ont établi le présent procès-verbal.

Ils ont convenu ce qui suit :

Première résolution : Nomination du président

Les soussignés nomment en qualité de président de la HCS :

Monsieur LOUISMARC Mickenson pour une durée indéterminée, qui n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du 1er novembre 2017, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Deuxième résolution : Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux articles 17 des statuts.

Troisième résolution : Rémunération du président

La rémunération du président est fixée selon les modalités prévues par les règlements internes de l'agence. En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Port-au-Prince, le 21 octobre 2017.

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.